**Ministère de l'Agriculture, de l’Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire**

**Bureau de la commande publique et des achats**

|  |
| --- |
| **CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**  **Lot n°2 Prestations de service pour les postes d’hôtes ou hôtesses d’accueil, hôtes ou hôtesses de vestiaire** |
| Numéro de consultation : BCAB-2025-081 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**CONSIGNES**

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat.

L’offre du candidat devra suivre le plan décrit ci-après. Il devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments souhaités, afin de répondre au cahier des charges. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire des renvois à des éventuelles annexes sauf si cela est expressément autorisé

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière, sans possibilité de la régulariser**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 20 pages pour son offre initiale. La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisées. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

La police utilisée doit être la suivante : Arial de taille 10.

1. **Réactivité et continuité de service – pondération de 20%**

Le candidat s’engage sur un délai moyen de réponse pour fournir les devis.

Le candidat décrit son organisation en cas d’absence ou remplacement urgent.

Le candidat décrit son processus pour les demandes de prestation en urgence (- de 2h).

Le candidat précise l’amplitude horaire de travail de son service client pour échanger sur les prestations.

**II. Profil des intervenants pressentis pour l’exécution des prestations du marché 15% de pondération**

Le candidat décrit les modalités de recrutement et de sélection de ses intervenants.

Seront ensuite détaillées dans cette partie :

* La composition de l’équipe proposée et les curriculums vitae anonymisés des personnes ;
* La présentation d’un organigramme
* Présentation des outils de reporting évoqués dans le CCTP
* Les plans de formation HACCP

**VI. Critère développement durable**

Les candidats fourniront les éléments de preuve permettant de justifier que la fabrication des articles présentés dans leur offre est conforme au règlement européen « REACH » adopté le 18 décembre 2006 (n° 1907/2006) et relatif à l’enregistrement, l’évaluation et à l’autorisation des produits chimiques.

Par ailleurs, ils présentent leur réponse au critère Développement Durable en respectant le cadre ci-dessous, sous peine que la réponse apportée ne soit pas prise en compte dans l’analyse. Les éléments de politique générale de l’entreprise (RSE) ne constituent une réponse au critère Développement Durable.

**VI.1 - Mesures mises en œuvre en matière de dotation, entretien et gestion de la fin de vie des tenues de travail 10 % de la pondération.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Dotation en tenue par l’entreprise** | |
| **Qualité des tenues** | |
| Matières et caractéristiques liées au confort des tenues |  |
| Tout ou partie des tenues disposent-elles d’un Ecolabel (Ecolabel Européen, GOTS, BioRe, Oeko-Tex Made in Green, Ecocert Textile, Bluesign, Fairtarde/Max Havelaar Textile Production ou équivalent).  Précisez les tenues concernées et l’Ecolabel |  |
| Le personnel dispose-t-il de tenues différentes pour l’hiver  et l’été Précisez |  |
| **Entretien des tenues** | |
| Si l’entretien est effectué par l’entreprise, précisez les moyens mis en œuvre pour limiter les consommations d’eau et d’électricité ainsi que le type de produits d’entretien (écolabellisés…) |  |
| **Gestion de la fin de vie des tenues** | |
| Mesures mises en œuvre par le candidat allant au-delà des obligations réglementaires en matière de tri des déchets, réemploi et de recyclage des tenues |  |
| Le candidat précise s’il fait appel à un éco-organisme (détaillez) |  |
|  |  |
|  |  |
| **Tenues à la charge du salarié** | |
| Type de dotation pour l'acquisition, périodicité et montant |  |
| Dotation allouée pour l'entretien des tenues : type, périodicité, montant |  |

Il justifie sa réponse par tous moyens de preuve.

**VI.2 - Mesures mises en œuvre en matière de formation du personnel 5 % de la pondération**

Le candidat détaillera les actions de prévention et formation / sensibilisation (fréquence et recyclage éventuel) mises en place au profit du personnel affecté à l’exécution du marché et utiles pour les prestations objet du marché, allant au-delà des exigences règlementaires, notamment en matière d’hygiène et Sécurité au travail et du respect de la confidentialité…

Il fournit tous les justificatifs permettant d’attester sa réponse.

1. A dupliquer si candidature en groupement. [↑](#footnote-ref-1)